

Conseil du patronat du Québec

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

Il faut noter d'abord que, comme l'ont souligné plusieurs économistes, austérité et prospérité ne sont pas antinomiques. Il est possible en effet d'arriver à un équilibre en misant sur des politiques qui apporteront des bénéfices non seulement à court terme, mais également à long terme. Les employeurs du Québec, que représente le Conseil du patronat, estiment que la reprise économique au Canada passe impérativement par le retour rapide à l'équilibre budgétaire. Seules des finances publiques saines permettront au gouvernement fédéral de maintenir une fiscalité concurrentielle pour les entreprises et les particuliers et, ainsi, favoriser les investissements au pays. C'est pourquoi le Conseil du patronat du Québec invite le gouvernement fédéral à poursuivre ses efforts pour éliminer le déficit budgétaire d'ici 2015-2016 au plus tard, comme il l'avait annoncé, notamment grâce à un meilleur contrôle des dépenses publiques, et ce, tout en préservant les transferts aux provinces. Il apparaît primordial par ailleurs pour les employeurs du Québec que le gouvernement fédéral, à l'instar des gouvernements provinciaux, mette en œuvre un plan efficace de réduction de sa dette, une fois que le déficit budgétaire sera éliminé et qu'il disposera d'une marge de manœuvre suffisante. Une telle mesure témoignerait de son souci de responsabilité et d'équité à l'égard des futures générations de Canadiens. Le Conseil du patronat du Québec se réjouit aussi que le gouvernement fédéral ait atteint son objectif de réduire, en 2012, l'impôt des sociétés à 15 %. Cela permettra au Canada de se positionner avantageusement au chapitre de la fiscalité et incitera par conséquent les entreprises à investir au pays. Le gouvernement fédéral devrait s'appuyer en outre sur cette initiative pour inciter les gouvernements provinciaux à viser un taux d'imposition global de 25 % (15 % fédéral, 10 % provincial). Les baisses d'impôts réalisées porteront très prochainement des fruits sans aucun doute sur le plan des investissements et de l'emploi. Il ne faut sûrement pas oublier que la situation au Canada est aussi tributaire de celle des économies mondiales, et notamment de ses marchés d'exportation. Il semble essentiel également que le gouvernement fédéral se penche sur les règles relatives au financement de différents programmes fédéraux payés par les cotisations sur la masse salariale, tels que le Régime d'assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada. Des charges élevées en matière de taxes sur la masse salariale imposées aux employeurs peuvent freiner les investissements et la création d'emplois. Le gouvernement fédéral, étant lui-même un important employeur au pays, bénéficierait directement d'un meilleur contrôle des coûts de ces programmes et d'un gel des taux de cotisation, ce qui n'est pas à négliger dans le contexte des finances publiques actuelles. En plus de l'impôt des sociétés dont le niveau élevé représentait un boulet pour l'économie canadienne, parmi les autres problématiques structurelles qu'il faudrait examiner figure la situation des aéroports. La situation actuelle, particulièrement à cause des différentes charges imposées, défavorise clairement les aéroports canadiens, et la forte concurrence américaine commence à peser de plus en plus lourd sur l'économie canadienne. Un rapport sénatorial déposé récemment propose différentes pistes de solution prometteuses qu'il faudrait considérer sérieusement dans l'intérêt de la compétitivité de notre économie. Finalement, il faut se rappeler que l'investissement dans les différentes infrastructures, entre autres les infrastructures de transport, constitue un exemple de politique favorable à la croissance

économique à court et à long termes. L'atteinte de l'équilibre budgétaire ne devrait donc pas se faire au détriment de cet investissement.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

Le Conseil du patronat du Québec encourage le gouvernement fédéral à poursuivre ses efforts afin de diversifier ses liens économiques et commerciaux avec différentes régions du monde offrant des débouchés intéressants pour les exportateurs canadiens. Les employeurs du Québec sont ainsi très optimistes quant aux négociations qui ont cours actuellement en vue de la conclusion d'un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, de même que la participation du Canada aux discussions entourant un éventuel accord de libre-échange avec l'Inde et aux pourparlers concernant le Partenariat Trans-Pacifique. La Chine représente également un potentiel particulièrement intéressant pour nos entreprises dans un grand nombre de secteurs. Une plus grande mobilité des biens et des personnes constitue, pour les employeurs, une condition indispensable pour favoriser la création d'emplois au pays. Au-delà des ressources naturelles, qu'il faudrait continuer d'exploiter de façon intelligente et responsable, d'autres secteurs où nous avons déjà un certain avantage et de l'expertise pourraient bénéficier de cette mobilité. On peut penser, par exemple, aux secteurs de l'agroalimentaire, des technologies vertes, machines et équipement et le secteur du transport, notamment l'aérospatiale. Dans le cadre des négociations avec l'Union européenne, il faudrait s'assurer que la réglementation canadienne sur la propriété intellectuelle, particulièrement dans le cas de certaines industries comme l'industrie pharmaceutique, soit concurrentielle pour que le Canada soit en mesure d'attirer les investissements dans ces secteurs à haute valeur ajoutée. Dans cette optique, le gouvernement fédéral aurait tout intérêt d'ailleurs à continuer à mettre en œuvre des mesures d'allègement et de simplification réglementaire et administrative pour les entreprises, dont celles proposées dans le rapport de la Commission fédérale sur la réduction de la paperasse déposé plus tôt cette année. Le Canada pourrait se doter ainsi d'un environnement réglementaire plus concurrentiel, propice à l'investissement.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

Devant le défi du vieillissement démographique, les solutions passent inévitablement par l'amélioration de la productivité ainsi que par une meilleure utilisation des ressources humaines disponibles. L'accès à une main-d'œuvre disponible et de qualité constitue une priorité pour les employeurs du Québec. À cet effet, le Conseil du patronat du Québec estime que le gouvernement fédéral peut mettre en œuvre différents moyens pour relever ce défi de plus en plus préoccupant. Le principal levier dont il dispose à cet égard demeure le Régime d'assurance-emploi. En favorisant davantage l'octroi de fonds à des mesures actives au sein du régime (en matière de formation continue et d'aide à la recherche d'emploi, par exemple), le gouvernement fédéral pourra ainsi investir dans des mesures concrètes qui favoriseront le développement de la main-d'œuvre au pays. Il faudrait utiliser par ailleurs le régime de façon plus efficace dans le cadre de mesures actives encourageant la formation en permettant l'utilisation de fonds, entre autres, pour la reconnaissance des compétences et la formation en milieu de

travail. Le Conseil du patronat du Québec croit par ailleurs que certaines modifications annoncées au cours des derniers mois par le gouvernement fédéral au Régime d'assurance-emploi, même si elles visent des objectifs tout à fait souhaitables (une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les travailleurs en recherche d'emploi), devraient être précisées quant à leur application afin d'éviter qu'elles n'entraînent un impact négatif sur les employeurs de certains secteurs d'activité de nature saisonnière (tels les jardiniers-maraîchers, par exemple). Des employeurs risquent carrément de ne plus avoir accès à une main-d'œuvre motivée et productive dans les délais requis. Un impact est également à prévoir sur le plan des services publics d'emploi provinciaux, notamment un risque de « fausse participation » (pour être dispensé de l'obligation de faire des démarches pour trouver un emploi convenable). Il y a aussi des inquiétudes quant à des problèmes potentiels de modulations entre les règles qui seront établies et les réalités locales dans le cadre de l'établissement de normes en matière de temps de déplacement. Par ailleurs, le Conseil du patronat du Québec apprécie les efforts du gouvernement fédéral visant à favoriser un meilleur arrimage de l'immigration au marché du travail. Le gouvernement du Québec, qui a multiplié les initiatives depuis quelques années pour encourager une meilleure intégration économique et sociale des nouveaux arrivants, sert d'ailleurs de modèle à ce chapitre. D'autres mesures, incitatifs fiscaux ou autres, afin de favoriser la formation, le maintien en emploi des travailleurs de 55 ans et plus et l'intégration des immigrants sur le marché du travail constitueraient également des pas dans la bonne direction. Il existe actuellement un crédit d'impôt fédéral pour les dépenses de formation structurée visant les apprentis dans certaines catégories nommées « sceaux rouges ». Les employeurs que nous représentons souhaiteraient que cette mesure soit étendue aux autres apprentissages gérés par la Commission des partenaires du marché du travail au Québec. Finalement, le gouvernement fédéral, lors du dernier budget, a annoncé des mesures pour repousser l'âge d'admissibilité aux prestations de la sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti de 65 à 67 ans. Le Conseil du patronat est d'accord avec ces mesures. Nous estimons toutefois essentiel qu'une discussion soit entamée avec les provinces pour analyser leur impact éventuel sur les coûts de différents programmes provinciaux et prévoir une compensation adéquate, le cas échéant.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

Les entreprises canadiennes devront relever de nombreux défis au cours des prochaines années au chapitre de leur productivité globale, et plus spécifiquement de leur capacité à innover. À cet égard, le Conseil du patronat du Québec estime qu'une restructuration de l'aide aux entreprises - sans accroître ou réduire le budget déjà consacré à cette fin - peut jouer un rôle significatif. En se basant, entre autres, sur les recommandations du rapport du groupe d'experts chargé de l'examen du soutien fédéral à la recherche et au développement (rapport Jenkins), le gouvernement fédéral a déjà procédé à des changements substantiels dans ce domaine. Et la mesure la plus significative est sans contredit la réduction des taux du crédit d'impôt et le retrait des immobilisations de l'assiette de dépenses. Pour les entreprises manufacturières, ces changements sont majeurs. Il y a notamment une grande inquiétude quant à leur impact possible sur la décision d'investir en recherche et développement au Canada, surtout de la part des grandes multinationales. D'autres mesures à venir sur l'utilisation des sommes dégagées grâce à ces réductions devraient être précisées au cours des prochains mois. L'exercice est crucial : il faut s'assurer de ne pas pénaliser les entreprises innovantes qui contribuent actuellement à la prospérité du Canada et de ne pas décourager les autres entreprises qui ont du potentiel. L'aide directe est en effet moins prévisible, universelle et objective que des crédits d'impôts. Toutefois pour que cette aide puisse contribuer à atteindre les objectifs, elle devrait soutenir en priorité, selon nous, les projets

qui favorisent davantage l'innovation, la commercialisation, la productivité et le développement de technologies propres, autant de facteurs qui contribuent à une plus grande création de richesse. Dans le même ordre d'idées, l'Office des technologies industrielles (OTI) pourrait soutenir les programmes stratégiques de recherche et développement, et d'innovation d'entreprises manufacturières canadiennes. L'OTI prêterait par exemple des fonds aux entreprises manufacturières innovantes dotées de programmes structurés en innovation, recherche et développement, transfert technologique en industrie, en précommercialisation et en positionnement stratégique des produits innovants sur les marchés. Un tel soutien pourrait aider les entreprises manufacturières innovantes dans le développement de produits, procédés et services du futur sur la base de leurs retombées économiques, sociales ou environnementales. Ce soutien peut se faire sous forme de prêts avec remboursements basés sur la croissance des revenus bruts de l'entreprise, avec une obligation de paiement « ballon » couvrant l'ensemble de l'engagement financier du gouvernement du Canada. Une des causes de la faiblesse du Canada au chapitre de la productivité réside dans le faible niveau d'investissement en technologie de l'information et des communications (TIC). En 2010, l'investissement en TIC par travailleur au Canada, ajusté à parité de pouvoir d'achat (PPA), ne représentait que 53 % du niveau américain. Il faudrait trouver un moyen pour être performant dans ce domaine. Finalement, le programme d'assurance-emploi pourrait jouer aussi un rôle utile dans l'amélioration de la productivité. On peut penser, par exemple, à l'introduction d'un crédit d'impôt pour les dépenses de formation structurée à l'occasion de l'implantation de nouveaux investissements. Les investissements en machinerie et équipements ainsi qu'en technologies ne peuvent être productifs que s'ils sont accompagnés d'investissements en capital humain.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont nécessaires pour remédier à ces difficultés?

L'investissement dans les infrastructures de transport demeure une préoccupation majeure pour les employeurs du Québec. La qualité du réseau de transport et sa capacité à assurer une mobilité optimale des biens et des personnes, particulièrement dans les grandes agglomérations urbaines, ont un impact direct sur la croissance économique et commerciale, et sur la création de richesse d'un pays. C'est pourquoi le Conseil du patronat du Québec invite le gouvernement fédéral à poursuivre sans délai supplémentaire le remplacement du pont Champlain qui relie Montréal à la Rive-Sud afin de respecter, et idéalement même devancer, l'échéancier prévu de mise en service d'un nouveau pont d'ici 2020. Le gouvernement fédéral devrait investir également davantage dans des projets porteurs en matière de transport collectif, qui contribueraient non seulement à alléger la congestion routière dans la région métropolitaine de Montréal, mais représenteraient aussi des gestes concrets en faveur du développement durable. Comme nous l'avons mentionné précédemment, il faut garder à l'esprit que l'investissement dans les différentes infrastructures, notamment les infrastructures de transport, constitue un exemple de politique favorable à la croissance économique à court et à long termes. Finalement, le Conseil du patronat du Québec réitère l'importance, pour le gouvernement fédéral, d'intensifier ses efforts afin de lutter plus efficacement contre le fléau de la contrebande de tabac au Canada. En plus de priver l'État des revenus importants issus des taxes sur les produits du tabac, ce phénomène pénalise ceux qui exploitent leur entreprise dans le respect des lois en créant une concurrence déloyale à leur endroit.